
**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

N° 26.068

Le 27 avril de l'an deux mille vingt-six à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 21 avril 2026

DATE D'AFFICHAGE

Le 21 avril 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire ; Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Jacques GIROUX, Mme Nadine DAVID, M. Yves PAGE, Mme Fabienne LEPROUX, M. Julien DURESSAY, Mme Florence LABEYRIE : adjoints.

M. Olivier BERTRAND, Mme Agnès BOUFFARTIGUE, M. Nicolas CALBRIX, Mme Anne-Françoise CALLANDREAU, M. Jean-Michel DENIS, Mme Céline DROUILLARD SOLER, Mme Océane FERNANDES, Mme Léa GALLAUZIAUX, M. Robert GALON, M. Sébastien GONZALEZ, Mme Élisabeth GRANERIS, M. Jacques GUIARD, M. Thomas LAFARIE, Mme Patricia LE NÔTRE, M. François-Xavier PATTEDOIE, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, Mme Camille RÉVOLAT, M. Gilbert THULEAU, M. Christophe TROYAUX : conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Benoît ARDON par Mme Léa GALLAUZIAUX
Mme Bérénice LHOMME par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
Mme Fabienne PINEL par M. Christophe TROYAUX

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 33

Mme Céline DROUILLARD SOLER a été élue secrétaire de séance.

OBJET : REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. GIROUX

**VOTE : 5 CONTRE
28 POUR**

L'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver par anticipation, la reprise des résultats de l'exercice 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2311-5,
- Vu la fiche de calcul du résultat prévisionnel de l'exercice 2025,
- Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver, par anticipation, la reprise des résultats de l'exercice 2025 comme suit :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2025	40 511 866.54	52 604 018.97	+ 12 092 152.43
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2025)		6 580 673.79	+ 6 580 673.79
	Résultat à affecter			+ 18 672 826.22
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2025	20 453 366.67	22 368 533.50	+ 1 915 166.83
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2025)	7 274 638,73		- 7 284 638.73
	Solde global d'exécution	27 728 005.40	22 368 533.50	- 5 369 471.90
Restes à réaliser au 31 décembre 2024	Investissement	6 665 927.60	30 000.00	- 6 635 927.60

MISE EN LIGNE LE 29-04-2026

Résultats cumulés 2024 (y compris RAR en Investissement) Reprise anticipée 2024	Report en investissement (001)	5 369 471.90	Accusé de réception en préfecture 017-211703061-20260427-DCM26-068-BF Date de télétransmission : 29/04/2026 Date de réception préfecture : 29/04/2026	
	Prévision d'affectation en réserve (compte 1068)		12 005 399.50	
	Report en fonctionnement en Recettes (002)		6 667 426.72	

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026.

Résultat global de la section de fonctionnement 2025	+ 18 672 826.22
Solde d'exécution de la section d'investissement 2025	- 5 369 471.90
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2025	- 6 635 927.60
Besoin de financement de la section d'investissement	12 005 399.50
Couverture du besoin de financement (compte 1068)	12 005 399.50

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2026, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif 2025.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO



La secrétaire de séance,

Céline DROUILLARD SOLER



AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
DE L'EXERCICE 2025

BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal

Réuni sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Le Maire.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif présente

Un excédent de fonctionnement de 18 672 826,22

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1</u>	
A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	12 092 152,43
B) RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	
Ligne 002 du compte administratif N - 1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 6 580 673,79
C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à realiser)	18 672 826,22
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT N - 1	
D 001 (besoin de financement)	5 369 471,90
R 001 (excédent de financement)	
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT N - 1	
Besoin de financement	6 635 927,60
Excédent de financement	
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	12 005 399,50

<u>DECISION D'AFFECTATION</u>	
(pour le montant du résultat à affecter en C) :	
1 - AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement	12 005 399,50
G) = au minimum, couverture du besoin de financement F	
H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002	6 667 426,72

(Montants conformes à la reprise du BP 2026)